

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Commune d'Arzenc-de-Randon Juin 2016

<u>Sommaire</u>

1.	Contexte	3
2.	Publicité	3
3.	Contenu du dossier de consultation	3
4.	Mise à disposition du Public	4
5.	Observations consignées	4
A.	Sur la forme :	4
В.	Sur le fond :	5
6.	Réponses du Pétitionnaire	6
A.	Remise en cause de la valorisation des investissements de l'Etat	6
В.	Impact du défrichement sur les espaces naturels	6
C.	Impact du défrichement sur l'hydrogéologie locale et sur le réseau hydrographique superficiel	7
D.	Surface objet de la demande de défrichement	7
ANNI	EXES	8
	Annexe 1 : Parution en date du 24 avril « Midi Libre »	9
	Annexe 2 : Parution en date du 28 avril « Lozère Nouvelle »	10
	Annexe 3 : Constats d'affichage	11
	Annexe 4 : Scanner du registre	12
	Annexe 5 · Scanner des courriers annexés au registre	13

1. Contexte

En application de l'article L.122-1-1 du Code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement a été déposé par la SAS Parc Éolien d'Arzenc-de-Randon, (représentée par M. David AUGEIX, Cœur Défense - tour B – 100 esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris-la-défense Cedex).

Cette demande d'autorisation de défrichement concerne 1ha 31a 20ca. Elle a pour but la réalisation d'une partie des pistes, plateformes de levage et des emplacements des éoliennes du projet éolien de « La Montagne » en cours d'instruction (permis de construire et autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la préservation de l'environnement).

2. Publicité

L'annonce légale relative à l'avis de mise à disposition du public a été publiée le Dimanche 24 avril dans le quotidien « Midi Libre » et le Jeudi 28 avril dans l'hebdomadaire « Lozère Nouvelle ».

Cet avis a été affiché, tout au long de la période de mise à disposition du dossier :

- Sur le support dédié en Mairie :
 - En Mairie d'Arzenc, Le Village, 48170 Arzenc de Randon
- Sur des panneaux d'affichages :
 - Au lieu-dit « Plot de la Fage » au carrefour entre le Route Départementale
 D1 et la piste forestière au niveau de la Croix de Rochegrosse
 - O Au lieu dit « Fadoumal », au niveau de l'accès vers la zone du projet objet de la demande, le long de la piste forestière.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier mis à disposition du public contenait les pièces suivantes :

- L'accusé de réception du dossier complet,
- La décision de la DREAL LR suite à l'examen au cas par cas,
- Le CERFA (13631*06) de la demande d'autorisation de défrichement,
- Une délégation de pouvoir justifiant la qualité du demandeur,
- Un plan de situation sur fond IGN au 1/25000^{ème} indiquant les terrains à défricher,

- Une vue aérienne localisant les terrains à défricher,
- Les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées sur lesquelles sont indiquées les limites des surfaces à défricher,
- Un extrait des matrices cadastrales des parcelles concernées,
- L'accord des propriétaires des terrains concernés et le mandat donné à EDF EN
 France pour déposer la demande de défrichement en leur nom et pour leur compte,
- Etude d'incidence certifiant l'éloignement du projet par rapport aux zones Natura 2000 incluse dans l'étude d'impact,
- Une déclaration des propriétaires concernant les incendies,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- Les annexes de l'étude d'impact.

4. Mise à disposition du Public

Le dossier a été mis à disposition du public en Mairie d'Arzenc-de-Randon – adresse : Le Village, 48170 Arzenc-de-Randon aux heures d'ouvertures suivantes : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h30 à 12h30.

Le dossier était également consultable sur le site internet des services de l'État de la Lozère pendant la même durée à l'adresse suivante : www.lozere.gouv.fr.

Outre la mise à disposition du dossier de demande d'autorisation de défricher, un registre permettant au public de consigner ses observations était mis à disposition. Le scanner de ce registre se trouve en ANNEXE 4 de ce présent dossier.

Le bilan sera mis à la disposition du public en mairie d'Arzenc aux horaires d'ouvertures. En outre, ce bilan pourra être consulté sur le site internet départemental des services de l'État à l'adresse suivante : www.lozere.gouv.fr.

5. Observations consignées

A. Sur la forme:

Au cours de la période de mise à disposition du public il y a eu :

- Sur le registre mis à disposition en Mairie d'Arzenc-de-Randon :
 - o 11 participations manuscrites
 - o 2 courriers annexés au registre

B. Sur le fond:

a. Registre d'Arzenc:

Sur les 11 participations manuscrites recueillies, 4 observations portent sur la demande de défrichement :

Observation n°1

« Il y a une remise en cause de la valorisation des investissements de l'Etat en détruisant un espace boisé financé dans le cadre de reboisement subventionnés par l'Etat »

Observation n°2:

« Il y a destruction d'espaces naturels dans les abords du Lac de Charpal, reconnus et identifiés par leur qualité remarquable et participant à la Trame Verte de la Margeride »

Observation n°3:

« Les travaux de défrichement vont avoir un impact sur les zones humides et les tourbières, et vont entrainer une pollution des eaux »

Observation n°4:

« Le défrichement concernant 1,3ha sur le plateau de Charpal qui a une surface de 3400ha en partie boisée.

Le peu d'incidence que peut avoir le défrichement d'une piste forestière par rapport à l'immensité du domaine de Charpal est négligeable »

Le reste des participations ne portent pas directement sur la demande de défrichement mais sur l'implantation d'éoliennes au sens large.

b. Courrier annexé n°1 Association « Un autre regard sur Arzenc » :

Ce courrier en date du 23 mai 2016 vient compléter une observation faite sur le registre. Cependant les éléments apportés dans ce courrier ne portent pas directement sur la demande de défrichement mais sur l'implantation d'éoliennes au sens large (perturbation des activités de pleine nature, impact sur le paysage, impact acoustique, perturbation de la migration des oiseaux et perturbation du gibier, dévaluation du patrimoine local).

c. Courrier annexé n°2 Association « Les Robins des Bois de la Margeride » :

Ce courrier vient compléter une observation faite sur le registre. Il s'agit de la copie d'un courrier en date du 16/01/2016 adressé au Préfet de la Lozère. Ce courrier reprend des éléments concernant les permis accordés à la société VSB Energies Nouvelles et ne porte pas directement sur la demande d'autorisation de défricher.

6. Réponses du Pétitionnaire

A. Remise en cause de la valorisation des investissements de l'Etat

Les peuplements concernés par la demande de défrichement sont des mélanges à épicéa commun majoritaire avec par endroits du sapin pectiné. Ils sont issus de plantations exécutées dans le cadre du contrat Fonds Forestier National n° 4565-1-48-160 de 1968. Cet outil financier au service de la politique forestière nationale avait pour vocation de permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et d'aider la filière bois à se développer.

Ce paramètre a été pris en compte dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement.

En effet, en concertation avec l'Unité Forêt de la DDTM Lozère, la société EDF EN France s'est d'ores et déjà engagée :

- d'une part à verser une indemnité financière en compensation du défrichement à hauteur de 4.000 €/ha défriché (coefficient 2).
- d'autre part à procéder avant le défrichement au remboursement de la créance du Fonds Forestier National pour le contrat n°4565 qui s'élève à 362 €/ha.

B. Impact du défrichement sur les espaces naturels

Le site du Plateau de Charpal fait parti des espaces classés NATURA 2000 (ZSC FR9101357). Le développement d'un projet (éolien ou autre) n'est pas proscrit dans les zones NATURA 2000.

Cependant, conformément à la réglementation en vigueur, un projet de parc éolien, dans ou en dehors d'un site Natura 2000, est soumis à évaluation d'incidences afin de qualifier les enjeux et les possibles impacts du projet sur l'environnement.

C'est pourquoi, la demande de défrichement a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une notice d'incidence NATURA 2000.

De plus, en concertation avec l'agence locale de l'Office National des Forêts, EDF EN France a prévu, pour diminuer l'impact de son projet sur les espaces boisés, d'emprunter les pistes forestières existantes et d'implanter les machines en bordure de ces voies. La création de pistes nouvelles, et les zones de défrichement seront donc réduites. Dans la même optique, les câbles seront enterrés sous les pistes de desserte du projet.

C. Impact du défrichement sur l'hydrogéologie locale et sur le réseau hydrographique superficiel

Rappelons que EDF EN France et tous les sous-traitants qui interviennent sur ses chantiers sont certifiés par la norme ISO 14 001, assurant ainsi le respect de l'environnement et l'application des prescriptions.

Bien que l'éolienne E01 soit située à la limite du bassin versant de la Combe Bouchard et du Lac de Charpal utilisé pour l'alimentation en eau potable de la ville de Mende, le respect des prescriptions définies dans le rapport hydrogéologique garantira l'absence d'impact sur le plan d'eau.

Aucun bassin versant des captages AEP d'eau souterraine n'est concerné par l'implantation des autres machines. Il conviendra tout de même de prendre toutes les précautions nécessaires afin qu'aucune substance susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines ne puisse rejoindre les petits aquifères concernés ainsi que le réseau hydrographique superficiel.

Lors des travaux, le risque majeur, constitué par le déversement chronique ou accidentel d'hydrocarbures sur le sol, doit être pris en compte par le cahier des charges environnemental du chantier.

C'est pourquoi des mesures spécifiques ont été prévues :

- Les engins doivent être entretenus afin de prévenir les fuites et les déversements accidentels d'hydrocarbures qui entraineraient immédiatement le déclenchement d'une procédure visant à empêcher l'infiltration du liquide dans le sous-sol et/ou son entrainement vers les cours d'eau.
- L'entretien et l'approvisionnement des engins devront se faire sur une aire étanche munie d'un dispositif de récupération des effluents souillés.
- Sur le bassin versant du lac de Charpal, aucun stockage d'hydrocarbures ne devra être réalisé.
- En cas d'accident, un dispositif d'alerte devra être immédiatement déclenché visant à répandre des produits absorbants, dont les engins seront équipés, permettant, en cas de fuite accidentelle, de récupérer les hydrocarbures et de les envoyer vers un centre de traitement : procéder immédiatement au décapage du sol et évacuer les matériaux souillés vers un centre de traitement ; avertir les autorités sanitaires.

Ces prescriptions préventives et curatives sont de nature à garantir la qualité des eaux souterraines et superficielles et à protéger quantitativement la ressource.

D. Surface objet de la demande de défrichement

Effectivement, il est important de rappeler que la demande de défrichement porte sur 1,3120 ha. Au total, le plateau de Charpal s'étend sur plus de 3400 ha. La demande de défrichement ne concerne donc que 0.04 % du boisement total.

ANNEXES

Annexe 1 : Parution en date du 24 avril « Midi Libre »

www.midilibre-annonces.com

Midi Libre www.midilibre-annonces.com **DIMANCHE 24 AVRIL 2016**

BONNES **AFFAIRES**

ontacts-Rencontres

Rencontres

ia fan de cuir cherche homme à nin. Tél 06.21.45.02.09 (numéro surtaxé - TEL ON)

dispos pour tout type de plans r me joindre TEL au 0899 63 60 (hd-0, 80 € /mn)

DIA JF Black aux formes pulpeuch Hilbre ou non pour plan sexe po au 0899 63 60 29 (emi-0, 80 €) PLAISIR GARANTI

IILIE, 42a fan d'exhib, jadore intrer mon corps, vient en profiter. otos sexy et tel perso au 0890 31 40 (emi-0, 80 € /mn)

sèle 32A, prof de filness sexy & ss ou ch sextriend dispo 3h/j Très line et imaginative api la vite au 91 04 13 14 pour rdv sur dpt 34

se moments calins et discrets. n numéro : 06.23.62.59.26 (nu éro non surtaxé - TEL ON)

/vie 40 ans femme d'expérience our homme câlin. Tel 5.21.45.01.82 (numéro non surtaxé

ARINE, la quarantaine cherche an sex rapide, contact par tel direct ins RDV au 05.67.92.67.92 (nu éro non surtaxé - TEL ON)

lo belle infidele de 40A cherche artenaire pour soirées ou aprem oquines. Peut recevoir chez elle. el au 06.21.45.02.34 (numéro non urtaxé - TEL ON)

Matrimonial Rencontre



En toute discretion

በራ ራዩ 57 32 10

onssionné, rech F téminine, équili-

Grand voyant connu pour ses dons héréditaires très puissants. Il vous aide à résoudre vos problèmes. Spécialiste de l'amour et l'affectif.

Retour de l'être aimé, fidélité, impuissance, protection mauvais œil,

déblocage. Travail avec photo ou date de naissance.

http://profalpha.reseau-voyants-mediums.com

Déplacements possibles

Unicis Gard Vaucluse 04.66.26.81.64

Géraldine, 52 ans, div., agent postal, passionnée, chaleureuse, adore voyager, rech. H franc, ouvert d'es-pril. Réf.M1702, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59

Unicis Gard Vaucluse 04.66.26.81,64

Raphaël, 64 ans, div., promoteur immobilier, séduisant, doux, calme, alme voyager, rech. F féminine Réf.M1709, UNICIS : 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59



du savoir-vivre, dialoguer, échanger, sortir, rech F tendre et féminine Réf.M1708, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59



trise, bel H, sportif, décontracté et brée, RéfM1707, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59

H. 46 ans, divorcé, sérieux, sincère désire rencontrer JF. 30-55 ans, enfants acceptés pour relation stable et durable, vie à 2 si entente. Almant le sport et les sorties. Tel 06.40.84.66.46. (Aveyron).

Homme 65 ans, recherche femme 58/80 ans, pour rompre solitude, vivre ensemble, bien s'entendre, beaucoup s'almer pour plein de choses. Tél 06.26.86.40.46

Monsieur la cinquantaine sur Algues Mortes peut recevoir dans maison coquette Femme pour moments agréables sans prise de tête. Téléphone, 06.51.81,14.76

H. 54 ans, div. situation stable, cultivé, physique agréable. Aveyron, renc. DAME maxi 48 ans, même profil, almant sortles, musique sport, nature. Ecrire à MIDIMEDIA nº 493463 BP 820 12008 Rodez Ce-

Détente

LA SIRÈNE Modelage sensuel et érotique Tél. 06 68 85 14 14 (S 392603361)

sur Mende, nouvelle, Christina jolie fille 26 ans belle et gentille forte poitrine recoit dans un appart centre ville Mende très discret, cette s maine tous les jours. Tél 06.05.90.16.02 (513472762)

DE RETOUR NIMES Nvlle belle black belies formes, forte poitrine naturelle. Deborah est douce au coeur débordant. Hygiène, 3ème age bienvenu. 07.58.65.70.28

Sur Nimes jolie blonde TRANS très saxy, avec de belles courbes, une forte poitrine, vous attend pour un moment inoubliable. Sans tabous. 06.46.55.44.01 (493249171)

Sur la GRANDE-MOTTE, EVITEZ LE STRESS par méthodes califor-niennes. Tél. 06.29.57.14.66. (Siret 51948441400015)

Sur Nimes, belle fille 23 ans, pro-pose un bon moment de détente. Tél 07.53.45.09.92. (\$790749618).

GANGES, cadre discret, agréable, Belle PULPEUSE 50 ans, exp. relax.de qualité douceur ou fermeté Déplacement à domicile selectif. 06.62.51.99.53 (390660447)

ALES "ANGELA" magnifique transexuelle, brune, 27 ans, 1m 69, 63 kg, 100D de poitrine, sexy et coquine. Du 18 au 23 avril. Tél 06.31.15.21.20. (\$498183839)

Jolle blande à forte poitrine vous propose un moment de détente sur Nimes... Tél. au 06.80.80,88.56 (S. 391999661).

ALES - 1ère fois, LIBA, 28 ans, très douce, sexy vous recoit pour un moment de douceur. Tél. 06.74.18.28.67. (52796146000013)

Envie d'un instant de détente et de charme optez pour la qualité, tout est prévu pour vous chouchouter. 6J/7 de 10h à 19h. Tél. 06.29.23.25.03 (388444580).

Femme rencontre monsieur, discrétion assurée, ne regoit pas les mar-dis, n° de l' Institut de relaxation d' ALES 07.81.76.42.86 (\$428083893)

Belle femme Africaine sur MENDE, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie, 07.51.47.35.19 (siret 801,279,555)

NIMES "LIZA" beauté exotique. Poltrine appétissante, mains de fée pour un moment de délice coquin Discretion + Hygiène Tél 06.44.83.81.16 (488629346)

NIMES HELENA jeune femme douce, puleuse, vous recoit pour un m o m e n t o o q u i n . T é l . 07.85.65.27.55. (522423474)

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution mardi, jeudi, dimanche

Rédigez votre petite annonce

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

			1 []		
rait.			1	Total Par	Target Co
			T FEET	LIL	
		THE PARTY OF			
	484				
	121				

Choisissez votre formule et votre édition

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques immo:

publication mardi + jeudi + dimanche

PA sans photo

Éditions

- ☐ Toutes éditions
- □ Aude DDO

Formule trio • simple

- □ 18 € (une édition)
- □ 28 € (deux éditions)
- 41,50 € (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines

vous etre sérieuse et sincère. Pour

Féline, malicieuse, sourire envouant, cette joite femme blonde de 52A, séparée, collfeuse, rechérche in homme sincère et attentionné. Pour la rencontrer UC0668573210

Coup de cûr assuré pour cette jolle emme aux yx verts, 61A, pré retraiée, veuve, elle cherche le complice de ses jours et ses nuits. Pour la rencontrer UC 0668573210

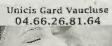


www.fldelio-nimes.fr Tel: 04.66.29.02.66

Vous avez envie de partager, d'aimer et retrouver le bonheur d'être 2 ? Alors parlons en en toute conliance ! Soyez curieux informez vous tél 04 66 29 02 66



Mélanie, 68 ans, div., dirigeante d'entreprise, féminine, cultivée et dynamique, rech H sociable, attentionné. Réf.M1705, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59



Noëlle, 62 ans, div., ret. employéde maison, Charmante, sensible

Noëlle, 62 ans, div., ret. employée de maison. Charmante, sensible, gaie, affecteuse. Rech. H attentionné. Réf.M1704, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59



50 ANS ET +
Inscription GRATUITE
4 (iches portrait en cadeau
06 81 03 60 16
www.unionzen.fr/nimes/



Elodie, 57 ans, div. secrétaire comptable, blonde, féminine, altruiste, rech H prévenant, doux, et joyeux. Réf.M1703, UNICIS: 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59

www.fidelio-nimes.fr Tel: 04.66.29.02.66

Fidelio c'est 40 années d'histoires d'amour d'unions réussies de familles crées ou recomposées Alors parlons-en en toute confiance Informezvous I tél 04 66 29 02 66



Tel: 04.66.29.02.66

68 ans ravissante blonde élégante fine distinguée et naturelle à la fois mettra du soleil et douceur dans votre vie ! veuve Vs : âge en rap. LR tél 04 66 29 02 66



www.fidelio-nimes.fr

70 ans div. Bel homme grand, élégant/décontracté, corps musclé sportif il vous offre sentiments sinceres relation harmonieuse Vous 55/66 ans LR tél 04 66 29 02 66



www.fidelio-nimes.fr

61 ans brune, cheveux longs élégante très jolle 1 voix douce, attachante elle est naturelle veuve mêne une vie saine .Vs : 58/68 ans, CVD LR tél. 04 66 29 02 66

Voyance

M. SANOE MEDIUM

Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance. Bonnes références, Paiement si satisfait. 06.86.92.38.16/04.67.49.09.56

(422879726)

MONSIEUR CAMARA Voyant médium de naissance

Aide à résoudre vos pbs le plus rapidement poss. Santé, amour, affaires, études. Quelque soit la difficulté. Travail sérieux et rapide. Protection contre les mauvaises personnes Se déplace.

06.37.84.47.26 Siret 802 939 660

Amitiés-Sorties

Charmante blonde aux yeux verts, cheveux tongs, la cinquantaine, blen physiquement, rencontrorait Monsieur pour moment agréable. Tél 07.86,47.89.66. Près Alès.

06 73.20 59 76 (513472762)

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de la Lozère MidiMédia Publicité

Tél. 04.67.07.69.38 - Fax : 04.67.07.69.39

34438 Saint-Jean-de-Védas cedex

ANNONCES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de la Lozère
AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public d'une étude d'impact relative à la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société SAS Parc Éolien d'Arzenc-de-Randon en vue de la création du parc éolien de « La Montagne » sur la commune d'Arzenc-de-Randon

Par demande déclarée complète le 23 mars 2016, la société SAS Parc Éolien d'Arzenc-de-Randon a sollicité l'autorisation de défricher une surface de 1.3120 ha sur la commune d'Arzenc-de-Randon.

L'objet de cette demande est la construction d'un parc éolien comportant 5 machines de 3 MW chacune, de ses accès, équipements et aménagements annexes, Une étude d'impact sur l'environnement accompagne cette demande.

Compte-tenu d'une superficie à défricher inférieure à 10 ha, ce projet de défrichement nécessitant une étude d'impact n'est pas soumis à enquête publique au titre du défrichement.

Cependant, et en application des articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement, il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public avant toute décision de l'autorité administrative compétente.

À cette fin, le dossier comprenant la demande d'autorisation de défrichement, s'es compléments, l'accusé de réception du dossier complet et l'étude d'impact relative au projet est consultable :

du lundi 9 mai 2016 au mercredi 25 mai 2016

en mairie d'Arzenc de Randon :

- le lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

sur le site internet des services de l'État de la Lozère pendant la même durée à l'adresse suivante : www,lozere,gouv.fr

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter le dossier à la mairie et faire part, par écrit sur le registre prévu à cet effet, de ses observations sur le défrichement. Le bilan de cette mise à disposition sera adressé par EDF Énergies Nouvelles à la Direction Départementale des Territoires de la Lozère dans le cadre de la procédure d'autorisation du défrichement.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la société SAS Parc Éolien d'Arzenc-de-Randon représentée Mme Sophie Lecorche, EDF en France, centre d'affaires Wilson, quai Ouest, 35, boulevard de Verdun, 34500 Béziers - Tél. 04.67.62.07.93.

□ 10 € (toutes éditions)

☐ 71,50 € (toutes éditions)

1ro	date	al pa	parution : _	/	/2016
11.5					/2010

Votre PA avec photo
En vente uniquement sur internet



ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

Par courrier

Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : MidiMédia Publicité - 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex
Nom, prénom :
Adresse:

Ville:
Code postal :

Par téléphone

IMMO - AUTO-DIVERS - BONNES AFFAIRES

04 3000 7000

04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.





Annexe 2 : Parution en date du 28 avril « Lozère Nouvelle »

ANNONCES LÉGALES



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

pour les marchés de travaux passés en procédure adaptée en application des articles 26 II, 28 et 40-IV du Code des marchés publics

TYPES DE PRESTATIONS: Marché de passé en procédure adaptée MAÎTRISE D'OUVRAGE: COMMU

NAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES TERRES - M. le Président - ZA de la Conze – Route de la Chaldette - 48 310 FOURNELS MAÎTRISE D'ŒUVRE - ARCHITECTE:

Concept » Stéphane BESSIERES - 12 Rue de la Chicane - 48 200 SAINT-CHELY-D'AP-CHER

OBJET DU MARCHÉ: Marchés de tra-vaux relatifs à PROJET DE RÉHABILITA-TION DU CABINET MÉDICAL - La Vachellerie - 48310 FOURNELS PROCÉDURE DE PASSATION: le pré-

sent marché est passé selon une procédure adaptée ouverte, après avis d'appel public à la concurrence, conformément à l'article 26 II, 28 et 40 IV du CMP.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS: Les travaux sont répartis en lots sépa-

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES: Le marché ne comporte pas de décomposition en tranches. Le marché de travaux se décompose en 11 lots.

NATURE DES TRAVAUX - DÉSIGNA-TION DES LOTS:

Lot N° 1 - Gros œuvre Lot N° 2 - Couverture

Lot N° 3 - Menuiseries extérieures PVC et aluminium

Lot N° 4 - Menuiseries Intérieures bois Lot N° 5 - Isolation cloisons

Lot N° 6 - Revêtement de sol PVC - faïences Lot N° 7 - Peinture Lot N° 8 - Cuisine équipée

annexe au CCAP.

Lot N° 8 - Cuisine equipee
Lot N° 9 - Nettoyage
Lot N° 10 - Électricité
Lot N° 11 - Chauffage - sanitaire - ventilation
DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI
D'EXÉCUTION GLOBAL: Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 6 MOIS y compris le délai de la période de préparation qui est de 2 Semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service; il est détaillé par le calendrier prévisionnel en

Le délai d'exécution prendra effet à comp-ter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

DATE PRÉVISIONNELLE DE COM-

MENCEMENT DES TRAVAUX: Début

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE: • Cautionnement et garanties exigées: Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée. Elle pourra être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à 1^{re} demande. Aucune caution personnelle

et solidaire ne sera acceptée.

• Modalités essentielles de financement et de paiement: Le financement du marché et de paiement du marché est assuré par la collectivité Les prestations seront rémunérées par virement administratif dans le délai de 40 jours conformément à l'article 98 du code des marchés publics.

· Langue: Les offres devront impérativement être rédigées en français.

• Monnaie: Les offres doivent être pré-

sentées en Euro.

Composition du dossier relatif à la candidature et à l'offre à transmettre dans une enveloppe unique ment au

1355 du 19/12/2008): > Pièces à fournir à l'appui de la candidature: Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des marchés publics devront être fournis (précisés dans le règlement de consultation et dans le CCAP.

Critères d'analyse des candidatures: 1 - Capacités financière et technique (moyens humains et matériels); 2 - Références en travaux similaires des 5 dernières années. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global des 3 dernières années.

CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères ci-dessous, classés par ordre décroissant d'importance conformément à l'article 53 du Code des

Marchés Publics.

Critère n° 1: Prix des prestations pondération 60 %

Critère n° 2: Valeur technique de l'offre (sur la base du mémoire technique: effectif, méthodologie, moyens....) - pondération 40 % Le pouvoir adjudicateur pourra

demander au(x) candidat(s) sélec-tionné(s) à l'issu de la réception des candidatures et des offres, de préciser leur offre. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRE: Le

délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

CONSULTATION DES PIÈCES - REN-SEIGNEMENTS: *Renseignements techniques auprès du Maître d'œu-vre: Agence d'Architecture CONCEPT' Stéphane BESSIERES, Architecte - 12 Rue de la Chicane - 48 200 SAINT-CHELYD'AP-CHER - Tél. 0466310289 - Fax. 0466310781

OBTENTION DES DOSSIERS: Le Dossier de Consultation des Entreprises est à retirer à GRAPHIC REPRO, 31 Av de la République 48 200 SAINT-CHELY-D'APCHER

Tél.0466314903
REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES: le JEUDI 19 MAI 2016 avant 12 heures.

Le dossier à remettre par les candidats devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou dépôt contre récépissé à: COMMUNAUTÉ DE COM-MUNES DES HAUTES TERRES - M. le Président - ZA de la Conze - Route de la Chaldette - 48310 FOURNELS AVIS ENVOYÉ A LA PUBLICATION:

le25 Avril 2016



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DITE "ESPACE ÉVÉNEMENTS" SUR LE SITE TOURISTIQUE DU LAC DE NAUSSAC

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Haut Allier Objet du marché: Création d'une

Plateforme dite "Espace Événements" sur la zone touristique du Lac de Naussac. (Lot unique: Terrassement)

Durée du chantier: 1 mois (du 23 mai

2016 au 23 juin 2016)

Procédure de Passation: Procédure adaptée, articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Lieu de retrait du dossier de consultation: Les dossiers de consultation sont à retirer à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent être également envoyés contre demande écrite adressée à :

Communauté de Communes du Haut Allier - Espace "René RAYNAL" - 1 quai du Langouyrou - 48 300 LANGOGNE -[Tél. 04 66 46 80 75] - (mail : ccha@orangebusiness.fr)

Date limite de réception des offres: mercredi 18 mai 2016 à 12 heures Date d'envoi à la publication:

BON POUR INSERTION A Langogne le 26 avril 2016 Le Président, Gérard SOUCHON

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du avril 2016, a été constitué le GROUPE-MENT D'EXPLOITATION EN COMMUN JOUVE

Dit: GAEC JOUVE.

Agrée le 30 mars 2016 sous le n° 048-16-0753

Siège social: Les Sagnes 48 190 Saint Julien-du-Tournel. Immatriculation: au RCS de Mende.

MDS

Société à responsabilité limitée au capital de 15244,90 euros Siège social: Avenue Pierre-Pignide 48200 ST-CHELY-D'APCHER 404315780 RCS MENDE

Aux termes d'une délibération en date du 7 AVRIL 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente d'électricité d'origine hydraulique, solaire et éolienne et de modifier en conséquence l'article 2 des sta-

Pour avis, La Gérance

AVIS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée "LE VIALA"

Dite EARL "LE VIALA" Siège social: Le Viala 48200 Les Monts-

Société civile au capital de 204 900 euros Immatriculée au RCS de Mende (Lozère) le 24 avril 1990, sous le n° 377 555 248 Suivant procès verbal d'Assemblée géné-

rale extraordinaire en date du 1 ª avril 2016, les associés ont décidé à compter de cette

- la transformation sans création d'un être moral nouveau de l'EARL en Gaec et le changement de dénomination :

Ancienne mention: EARL LE VIALA.
Nouvelle mention: GAEC DES PRÈS
VERTS agrée le 30 mars 2016 sou le
numéro 048-16-0754.

La durée de la société a été modifiée et portée à 99 ans à compter de l'inscription initiale au Registre du commerce et des socié-

Ancienne mention : la durée de la société de quinze ans à compter de son immatriculation au RCS, soit jusqu'au 24 avril 2005 est prorogée pour une durée de 25 ans soit jusqu'au 24 avril 2030.

Nouvelle mention: le groupement est constitué pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

L'inscription modificative sera effectuée auprès du RCS Mende (Lozère).

Pour avis, la gérance



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE AVIS DE PUBLICITÉ ADAPTÉE

Maîtrise d'ouvrage: COMITÉ DÉPAR-TEMENTAL DU TOURISME DE LA LOZÈRE -14, boulevard Henri-Bourrillon - B.P. 4 - 48 001 MENDE CEDEX - Tél. 04 66 65 60 00 Fax: 0466492796

Représenté par son Directeur, M. Eric

Objet du marché: Marché de conception, impression, façonnage et livraison du Magazine « RESPIRE, Gastronomie, produits du terroir et savoir-faire ».

Procédure de passation: MAPA Marchés à Procédure Adaptée en appli-cation des dispositions des articles 27 et 3412° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lieux d'exécution: Département de la Lozère (48)

Date limite de remise des candidatures et offres: le jeudi avant 12 heures

Avis publie intégralement et DCE téléchargeable sur : www.e-marchespu-

Obtention des dossiers et renseignements: Dossier téléchargeable sur www.e-marchespublics.com

Ou sur demande à Mme Caroline Vidal-SALS, Chef du service Promotion, Comité Départemental du Tourisme - Email : c.vidal-sals@lozere-tourisme.com

Tel. 0466657945-Fax: 0466492796. Date d'envoi du présent avis: le Pour avis | mardi 26 avril 2016.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet de la Lozère **AVIS AU PUBLIC**

Mise à disposition du public d'une étude d'impact relative à la demande

d'autorisation de défrichement déposée par la société SAS PARC ÉOLIEN D'ARZENC-DE-RANDON en vue de la création du parc éolien de « La Montagne sur la commune d'ARZENC-DE-RANDON

Par demande déclarée complète le 23 mars 2016, la société SAS PARC ÉOLIEN D'ARZENC-DE-RANDON a sollicité l'autorisation de défricher une surface de 1,3120 ha sur la commune d'Arzenc-de-Randon.

L'objet de cette demande est la construction d'un parc éolien comportant 5 machines de 3MW chacune, de ses accès, équipements et aménagements annexes. Une étude d'impact sur l'environnement accompagne cette demande.

Compte-tenu d'une superficie à défricher inférieure à 10 ha, ce projet de défrichement nécessitant une étude d'impact n'est pas soumis à enquête publique au titre du défrichement.

Cependant, et en application des articles
L.122-1-1 et R.122-11 du Code de
L'Environnement, il doit faire l'objet d'une
mise à disposition du public avant toute décision de l'autorité administrative compétente.

À cette fin, le dossier comprenant la demande d'autorisation de défrichement, ses compléments, l'accusé de réception du dossier complet et l'étude d'impact relative au projet est consultable: du lundi 9 mai 2016 au mercredi 25 mai 2016: en mairie d'Arzenc-de-Randon : - le lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 sur le site internet des services de l'État de la Lozère pendant a même durée à l'adresse suivante www.lozere.gouv.fr

Pendant toute cette période, chaque inté-ressé pourra consulter le dossier à la mairie et faire part, par écrit sur le registre prévu à cet effet, de ses observations sur le défrichement. Le bilan de cette mise à disposition sera adressé par EDF Energies Nouvelles à la direction départementale des territoires de la Lozère dans le cadre de la procédure d'autorisation du défrichement.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Société SAS Parc éolien d'Arzenc-de-Randon représentée Mme Sophie LECORCHE, EDF EN FRANCE, Centre d'affaires Wilson. Quai Ouest. 35 boulevard de Verdun. 34500 BEZIERS. Tél. 0467620793.

Chambre de Métiers

et de l'Artisanat

Lozère

AVIS D'APPEL PUBLIC

À LA CONCURRENCE

Marché public de Travaux

à procédure adaptée

acheteur: CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOZÈRE - 2 Boulevard

teur: M. le Président du CMA de la Lozère

sent marché est un marché de Travaux conclu

selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3 - Objet du marché: RENOVATION DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ - CMA

Lieu d'exécution: 2, Boulevard Soubeyran – 48 000 MENDE 4 - Descriptif et contenu du mar-

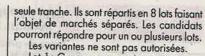
ché: Les travaux seront exécutés en une

du Soubeyran - 48 000 Mende

1 - Nom et adresse de l'organisme

Représentant légal du Pouvoir adjudica-

2 - Procédure de passation : le pré-



Les variantes ne sont pas autorisées.
Lot 1: Gros œuvre
Lot 2: Cloisons sèches
Lot 3: Menuiseries bois
Option N° 1: cuisine office
Option N° 2: banque accueil

Lot 4: Carrelages Faïences Lot 5: Peintures

Lot 6: Électricité Lot 7: Chauffage Sanitaire Ventilation Lot 8: Ascenseur

5 - Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés définis ci-

Pour les 8 lots: - Le prix des prestations : 60 %; - La valeur technique des prestations : 40 %

6 - Renseignements à fournir: Pièces et renseignements visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics. 7 - Conditions de délais: Date limite

de réception des offres : lundi 23 mai 2016 à 12 heures Délai de validité des offres: 90 jours à compter de la date limite de réception des

8 - Modalités d'obtention du dossier: Le dossier est à retirer à: Service Repro · 12 bis avenue Foch · 48 000 MENDE Tel : 04 66 65 09 51 Fax : 04 66 32 40 93 ou à télécharger sur la plate-forme de dématérialisation http://www.e-

marchespublics.com 9 - Réception des offres: les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de

réception postal ou remis contre récépissé à: M. Pierre MURCIA, Président de la CMA LOZÈRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - 2 Bd Soubeyran -48 000 MENDE.

Ce pli porte l'indication de l'offre auguel il se rapporte: « RÉNOVATION DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT - TRAVAUX D'AC-CESSIBILITÉ - CMA » - Ne pas ouvrir.

10 - Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Nîmes - 16, avenue Feuchères - CS 88010 Nîmes Cedex 09. 11 - Autres renseignements:

Renseignements administratifs : M. le Directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 2, Bd Soubeyran - 48000 MENDE -Tél. 0466 49 1 266 Renseignements techniques: Hélène BROUILLET Architecte DESA - 4, Quai Berlière

48 000 MENDE - Tél. 04 66 49 24 93 12 - Date d'envoi de l'avis à la publication: 28 avril 2016

M. Pierre MURCIA Président de la Chambre des Métiers 🖘 de l'Artisanat de la Lozère

COMMUNE D'ALTIER AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA RÉVISION DU **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

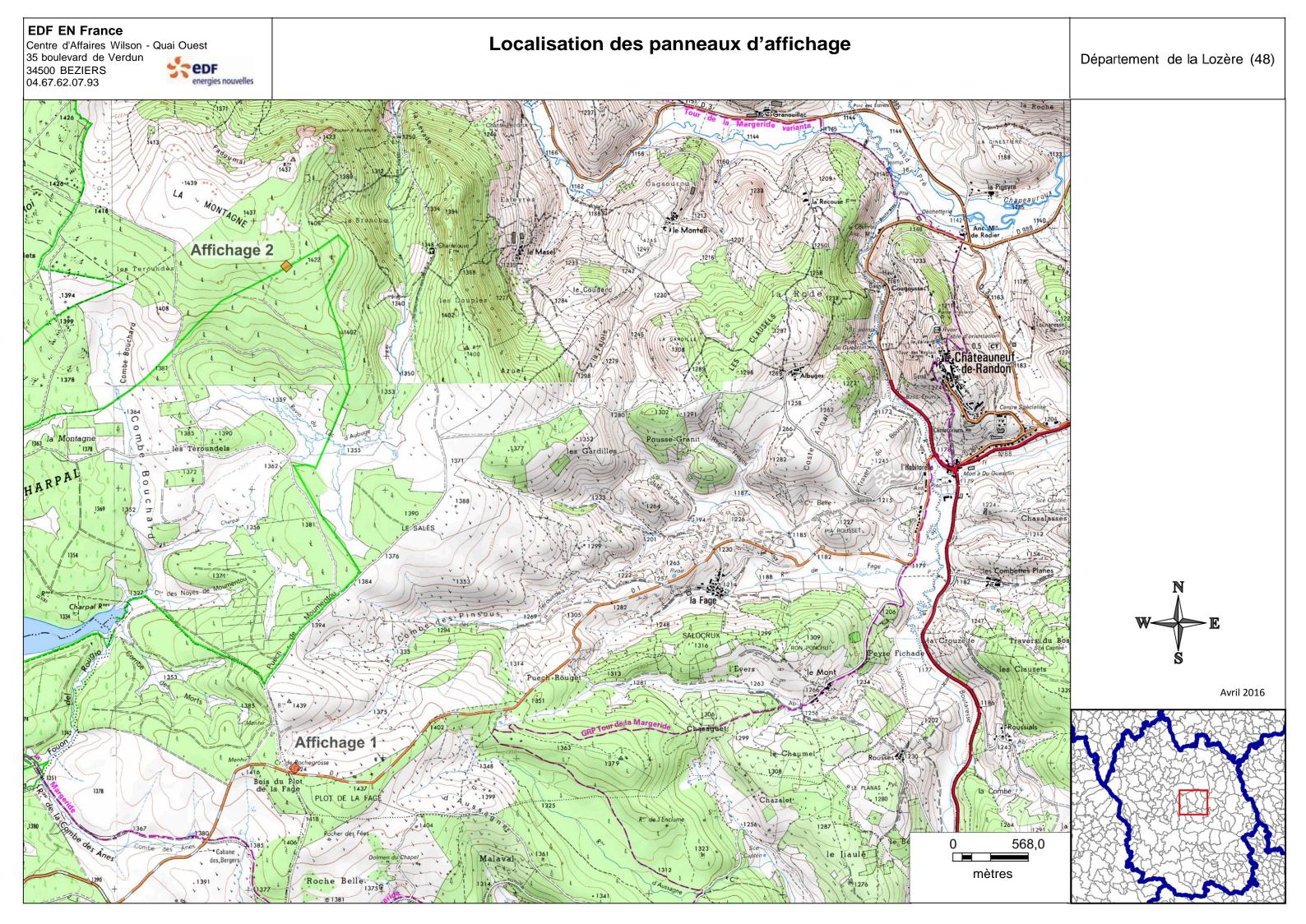
En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire d'Altier du 21 avril 2016, la modification du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique durant 31 jours du 24 mai 2016 au 23 juin 2016

M. Benoît DE LA RUE DU CAN assumera les fonctions de commissaire enquêteur et M. Jacky MALEPEYRE les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai susvisé : un dossier sera déposé à la Mairie d'Altier aux jours et heures suivants: • les mardis et jeudis de 8 à 12 heures et de 12h45 à 17h45; • les samedis de 8 à 13 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. ou les adresser par écrit à : M. le Commissaire enquêteur, Mairie d'Altier - 48 800 Altier,

lequel les annexera au registre; une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la Mairie d'Altier le: • jeudi 23 juin 2016, de 10 à 12 heures afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Annexe 3 : Constats d'affichage



12, Avenue FOCH 48000 MENDE SCP CLAUDE MEISSONNIER
12, Avenue FOCH
48000 MENDE
(compétent sur toute la Lozère)

Tél: 04.66.65.14.71 Fax: 04.66.49.11.76



RECU LE 13 JUIN 2018

scp.claude.meissonnier@orange.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT



SCP Claude MEISSONNIER Huissier de Justice 12, Avenue FOCH 48000 MENDE Tél 04.66.65.14.71 Fax 04.66.49.11.76

scp.claude.meissonnier@orange.fr



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE et les VINGT SEPT AVRIL, NEUF et VINGT CINQ MAI

A LA DEMANDE DE:

EDF EN France – Agence de Béziers – Centre d'Affaires Wilson – Quai Ouest 35, Boulevard de Verdun 34500 BEZIERS, représentée par Madame Sophie LECORCHE Ingénieur Projets.

LAQUELLE M'EXPOSE:

-que dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande de défrichement pour un parc éolien situé sur la Commune **d'ARZENC DE RANDON** (Lozère), elle souhaite que je constate l'affichage de ladite demande de défrichement en mairie d'ARZENC DE RANDON ainsi que sur site (2 panneaux).

SUR QUOI

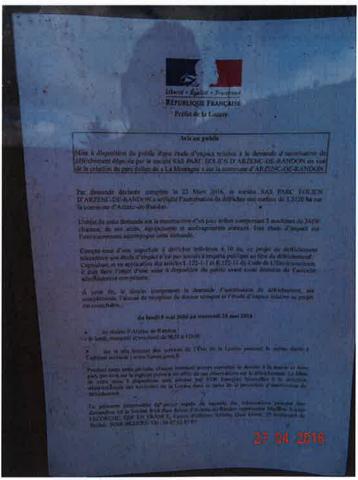
Je soussigné Maître Claude MEISSONNIER, Huissier de Justice au sein de la Société Civile Professionnelle Claude MEISSONNIER, Huissier de Justice Associé à la Résidence de 48000 MENDE, 12, Avenue FOCH,

Certifie m'être transporté aux jours indiqués ci-dessus à ARZENC DE RANDON (Lozère) sur site et en mairie, où j'ai effectivement constaté que la demande de défrichement est bien affichée, lisible de la voie publique comme le montrent les clichés photographiques ci-après :

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
10, 466 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE

<u>Clichés pris le 27 avril 2016 :</u> En mairie d'ARZENC :





S.G.R. Glaude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
© 04 66 65 14 71 - Fax ; 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X77
Compétent sur toute la LOZERE



Sur le site (2 panneaux) :



Huissier de Justice associé 12, avenue Foch - 48000 MENDE © 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76 Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77 Compétent sur toute la LOZERE





Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
© 04 66 65 14 71 - Fax ; 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent aur toute la LOZERE



S.C.P. Claude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
© 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE

<u>Clichés pris le 09 Mai 2016 :</u> <u>En mairie d'ARZENC :</u>





S.C.R Glaude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
© 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE



Sur le site (2 panneaux):



S.C.P. Claude MEISSUNNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE

0 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE





Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE

0 04 66 65 14 71 - Fax ; 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE



S.C.P. Claude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE

© 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Comoétent sur toute la LOZERE

Clichés pris le 25 Mai 2016 : En mairie d'ARZENC :





S.C.R Claude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé

12, avenue Foch - 48000 MENDE

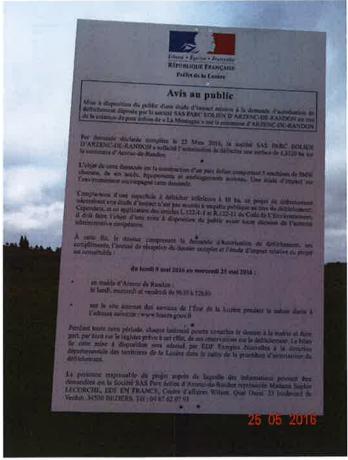
0 4 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76

Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77

Compétent sur toute la LOZERE

Sur le site (2 panneaux) :





S C.P. Claude MEISSONNIER

Huissier de Justice associé
12, avenue Foch - 48000 MENDE
7 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76
Compte CDC 40031 00001 0000292052X 77
Compétent sur toute la LOZERE





De tout quoi, j'ai dressé et clos le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

S.C.R Glaude MBISSONNIER

Huissier de Justice associé

12, avenue Foch - 48000 MENDE

© 04 66 65 14 71 - Fax : 04 66 49 11 76

Compte CÓC 40031 00001 0000292052X 77

Compétent sur toute la LOZERE



Annexe 4 : Scanner du registre



DÉPARTEMENT LOZÈRE

COMMUNE ARZENC - DE - RANDON

5, rue André Ampère BP 79 54250 Champigneulles tél. 03 83 38 83 83 fax. 03 83 38 86 10

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante
Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
Opération d'aménagement
Autre
Relatif à :
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
POUR LE PARC EDIEN DE
CC LA MONTAGNE SS PULL LA COMMUNE D'ARZEN
Lieu de la concertation: ANZENC- DE-RANDON (48)

Berger Levrault

EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

Article L. 300-2 du Code de l'urbanisme (modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 - art. 170)

- I Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
 - 1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme :
 - 2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
 - **3.** Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État.
 - **4.** Les projets de renouvellement urbain.
- II Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :
- 1. Le préfet lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
- 2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° du l ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° du 1 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

III - À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée au II en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre le du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

III bis – Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° du I, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue au même I. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du Code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues au II de l'article L. 120-1-1 du même code.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° du II du présent article peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent III bis, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

IV – Les documents d'urbanisme et les opérations mentionnées aux I, II et III bis ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies au présent article et par la décision ou la délibération prévue au II ont été respectées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol ne sont pas illégales du seul fait des vices susceptibles d'entacher cette délibération ou les modalités de son exécution.

Registre de concertation du public

Concertation préalable à: MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
PARC EOLIEN DE LA MONTAGNE
PARIC COCIEN DE LA TIONTAGNE
En exécution de la délibération du (1)
en date du 9/05/2016 au 25/05/2016
je soussigné(e) (2) Sophie LECORCHE EDF EN FLANCE
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.
al ouvert, ce joui, le present registre cote et paraphe, pour recevoir les observations du public.
01.612010
à ARZENC - DE - RANDON, le 9/05/2016
signature
(1) Conseil Municipal Comité Directeur
Conseil Communautaire
(2) Maire de, Président du, Préfet de

OBSERVATIONS DU PUBLIC le 20/05/2016 9 mets dans ce régistre le contrier du 16/01/2016 de rejeter la demande de Jours de construire solimes en continuité du prinis dé a accreté four la societé VSB Emergies nouvelles Partre Jost le jouris accordé à la Societé USB a fait l'objet d'un recour devant le tribunal acquisitant of de Junes Co Jugement a donc valide le prins de Como traise jour pensement & é o tiennes et a objue autorité de la chose judée. I n'y u dope aucune raison d'accorder une authisation de défachement jour cette demande d'esteurion qui me lest qu'être reletie Siehel Cogoluégues. Association les Robins des bois de la Morgeri De Mother genuse 2-jages avec fièces 1-2 et 3

20/05/2016
ye viens and tant que risidant sur la
commune d'Arzer m'opposer au defichement de
cette parcolle, pour l'implantation future de
5 élèvences. Le pernie de construir énition était
priva au diport pour 13 colieunes, ce permis a
êté reduit à d'évliennes et je nevois pour jourguois
on relance un nouveau projet de 5 éolieunes suppliment
Il va y avoir un saarge de toute une partie
mare congresse, d'autre part le ruisseau de Chant cloude
Jund sa source et est alimente par tout ce recteur,
Ce missean se trouve à sec pratiquement l'êté et si
des traveaux sont intempris cela devembra encre price
le ni parle pas des missances occasionises à la
Janue, la flare et à la Charle.
Teur toute ces raisons je ne vois pas pourquoi on
definicherant un section ou l'impartation de ces 5
dobrances runient une place et unacent une catal-
Trophe pour ce coir d'une beauté souvage et
que l'on olort sauvegouder.
Claude Robert
[mude (o to w)
and the second s

Association Sheet Tene de Peyer lundi 23 prai 2016 Cette komande de deprichement fait lasjet de hoteportd'um our defendsh aux mother jument. - if you true remove on lawse do be valarishon do investment de l'Etet en détrussent un espectoise finance deux lecade de rescisionents sulventomes per l'Etor - Mya le de, truthon de, jour notruet dans la charle du lec de Charpel, Monnis et identés par leur qualité remarquotsh, et participant à le transverte de la Margeria. - Cete demande ouch lo porte a une dissification I ealien industried day in tention monn maple of intemportsh à l'échen par le DT et la préfection day l'étude de soussillés de la dojet. - Cité denande ouvir de porte à la tronsformation et e Particionsoloh day in tentin entre tus notuel, eta l'artératon de grande panoramos de Estudio et de Charfel postadministration los la fema instal reduct à Séclient

Non an defrichement quel qui il sort pour qui fantes des évoliques alors qu'un surviviet aux de senfaces lorsées est oblique de reloiser autant d'ha qu'il en defriche saus feine de verser en confecusation la somme de 4000 € far ha Mon replantee Don à l'injedulation d'édiennes sur un site où se trouvant une some hunride el des l'oursières à probèger. L'infelautation dédiennes a un un act négatif sur nos trousages, sur la sante our la flore el la course incendrant une blution du sol el de l'ent el surtout une devaluation du latrimoine immolilier faisant feur les fotentiels acheteurs de résidences secon. doires ausse que ceux que avaient choisi de signistaller lour avoir une qualité de vie et un environnement qu'els navrout Julis el Volowent revendre à bous firex! ... d'article 1 122 1 du code de l'environnement stipule bien que les projets de travaire, d'ouvrages ou d'amenagements sublies et prives qui, far leur notiere levers dimensions on lever localisation sout susceptibles davoir des incidences notables sur l'environnement ou la sante humaine sont précedes d'une etude d'infact celà veul vout dire L'exode rieral es loin of être Normine si l'enstallation de telles machines se parsent De flus pourquoi communaliser un sectionnal de Eghor alors que la demande de définilsement Juste sur 1 ha 3120 9 Veyer V. Pose Hrsenc-de Pandon

Le 23 mai 2016 des parcelles, pau s'inflanter "fent- être" des l'oliences industrielles : - attente aux somes humides par les imputantes masses de beton coule de manuere définitive sur ces zones, - perturbation de l'évolution des oiseaux, de l'immigration.

- pollution visuelle très importante dépuis le village de Corteboules; muitances sonores, élechomaquetiques, chiquotement des lumicies de signalisation la unit ... problèmes que la sonte on fénéral incidences notables sur le tourisme dépendent de l'habitat à la vente Ce projet est invokérent avec le fermis initaial qui un prévoit que 8 markins. Au titre de l'écologie energetique cette écologie de figure et porte atteinte au paysage environnemental et mu la rente. Elle n'est benefique que pour les prometteurs et ceux qui y sont attachés Le solaire serait plus adapté et moins dégradant. Et or on parlait plutet d'éolien midurduel plus respectueux Cette energie Eolien binéficie à qui et et produite pour qui. La Lozère et les lozerieur devraient se bouge, et défendre leur territoire A Martel Residant à Costeboules donc face aux ébentuelles Esliennes Douen vent pas

le 25 1eroi 16. Convert me société prince peut déboisse dons un mossif forestien alors qu'il est protiquement un possible de le foire pour un prive! Nous somes contre Tomproi installer "ces unchines sun Charpol: reservir d'ear, réserve de leurs tourage d'assert roies. Espoce evere sourage pour les roudonneurs alors que plusières Structures tourstagues travaillent over les roudouneus. Comment prent on dire que des mi de beton et des tonnes de fewille dons un sel ou l'eau est portoret ne va : pos pollues L'eou et les rinsteaut! La Morgeriole prevolueit en quelle Et dons cette offone, les hobitouts du Housesse d'Ayeur de Roudon Sout particulierement leses + Amarga -

La 25 MAI 2016 favorable à l'implementation d'évolutions Je n'émat aucune apposition de défaichement d' 1,30 the sur le plateur de CHARPAL qui a une senforce de 31100 ha en pantire buisa. L'implantation d'évolvers va dons le sous des gouvernements successifs qui promoent haut et fort l'augmentation des conergies remorables quelles quelles soit. - l'es inergées purellent de better consi contre le réchaufferment climatique et sent des energies payers. l'autre organ, et non des moindres, est l'intèrer financier qu'apparte l'implantation d'évolus, sue un socion indubite. . Les finances et le cides des Communes sent de plus en plus bosses. Si nous voulous maintenie Oucoure quelques services (Vivire, demeigement,...) pour attires un pou de populations sur mêtre Commune neurs arous besoin ele mayour financier. Poece perori les refuse. Germal à la poblim de l'eau pour des mosses le beton je tim à presiser que l'eux des différents village est states deux des réservois en beton qui n'en alterepas la gentité. Pare toutes ces misons le Conseil manicipal s'est primarce à l'ananimité forvaceble vers pregets Francis GIBENT MAINE D'ANZENC DE MANDON

le 25 mai 2016. Nous avoir enfin la possibilité de participer à une production d'énergie propre, derable, et sécurisée. Le peu d'inscidence que peut avoir le défischement. dune puste forestière, par rapport. à l'immensité du domaine de Charpal est wègliquable. L'implantation d'éolieures sur la commune permettrait de laimaintenir un revenu et d'accisi d'amélierer la qualité de vie de ses habitants. Nous voulons lausses aux générations futures une terre propre et non polluée par les déchets nucléaires on les pollutions atmospheriques. A l'heure actuelle, une des seules sources d'energie électrique est de source éolieuxe, alors. Laurent RICHARD Mélanie RICHARD Habitants d'ARZENC DE RANDON

le 25 Mai 2016. Avis Fasorable an défrichement pour la construction d'un pare éodien A l'heure où le gavernement françois, où les vistances européennes et mondiale (COP21) font de l'écologie et des énergies renouverlables leur cheval de bataille. Il me semble mormail d'être favorable à traver des jolutions poir produire de l'électricité de manière nouvelles. Propriévoire n'ésident permonent dans le village d'Argenc te juis propriétaire d'une maison équipé de panneaux solaires produisant de l'eau chande Arec mon épouse, mons pensons qu'il four laiser aux générations futures des solutions alternatives à de production d'électricité. La consommation d'électricité augmente, n'est-il pas judicieux d'implantes ce type de production au détriment de centrale michaires, qui sur un impact environnemental bien plus important (rejet de vapeur d'eau = augmentaction de la température avec toutes ces conséquences su l'évolution du climat, traitement des déchets radioentifs, visque de catastrophes pour l'homanité: Tchanobyl, Fokushima, ...) Te pouse que l'impact environnemental sera mains emportant pour ce type d'EN. Te rappelle joste que de toute façon il is a un impact empronnemental deja lié à la vie de l'homme (promenade en quads; chosse en 4x4, etc --- la Nincriminant personne, il faut aller de l'avant, vione avec son temps,

N'orblions pas qu'à l'houre actuelle pour bené ficion des progrès lies ou siècle dernier (confort de vie, facilitée de déplacement, de communication).					
Alors ou profitous qui a court, moyen de potre "petite" con	ch amore	long de de	therme for notre " coi	vorvicia l'essor	
	y.	7000	ouse-RAITON	Stephanic De	
			-		
				*	
	л =	,			
y			Terrar I		
			1		

Le 25 mai 2016. Nous ne pouvous être que savorable au déscribement et à l'implantation d'évoliennes. Nous avons toujours habité dans le village d'Argene, pour lequel nous sommes attachés. pollution de centrales mucléaires et de leurs deihets.

(personne n'en parle). Depuis que le gouvernement français quelqu'il soit de ganche ou de choite, nous ne voyons aucun projet d'énergie nouvelle non pollume sortie de terre. Comment peut ou s'ofpeser à de tels projets, our tout lorque l'on me vit pas dans la Commune et qu'on ne subit pas les rigueurs de l'hiver-Yves Tranchersee SWS prette handoner In

Le 25 mai 2016 Kefferion à propos du de frichement pour l'installa hon d'acrogénéra-teurs à Arzem de Randon. Après de multiples rebondinements et beaucoup de Verufs perdu (plus de deux ans suite à une requête d'arrêt déposée au tribunal cedmisustratif et rejetée), le premier projet pourra d'émairer. Un projet d'extension est proposé à la commune et de nouveau l'on retrouve les mêmes arguments pour l'u objects ments pour sy offorer. Essayous de proser les problèmes soms à priori. - Le défrichement concerne 1 ha, quel % cela réprésente-t-il par raffort à la surface du plateau de Charpal? Dérisaire. Les échiennes vont-elles attenter au sité de Charpat : Zone entierement artificielle - forêt recente de boisement et lac d'origine militaire -- Les éviennes présentent une pollution visuelle : exact mais plus que les pybones à HT, les centrales atomiques on thermiques les intallations métaniques pour les sports d'hiver etc? Plusieurs hectares de panneaux solaires noirs au milieu de la nature sont-ils monis Les és liennes vont faire foir les touristes. Celles de la Boulaine ont-elles influence la fréquentation touristique de Mende? Celles elles fait déserter celle-à?

Les éoliennes sont-elles l'ennemi des animoux? Des études ont été faites. Elles ne se trouveront fas sur un passage migratoire. Les grands gibiers (sangher, chevreuit, cert) quitteront le site pendant les travour mais le ploteau est vaste et ils revindrant. - Les échemes vont-elles porter cetteinte à la randonnée? Elles me se verrout du sol que dans peu d'endroits et les chemins me seront par dégrades comme lors du passage fréquent des quads, motos et 4 x4 friands de nos johis parcours. - Les écliemes montels au milieu de la forêt ne seront auchilles d'aucun village environment. Jusqu'à present aucune etude n'a

montre qu'elles étaient dangereures pour la santé,	
- Male, ré les "engins" installés à he Boulaine en segar. dant les offres des agences immobilieres, je n'ai pas l'impression que le prix du m2 ait beaucoup diminué à Mende et aux	
dant les offres des agences immobilieres, je n'ai pas l'impression	
que le prix du m2 ait beaucoup d'inimie à Mende et aux	
Lewis one	
Les Tourbieres ne seront pas impactées et à quel critère se	
Les tourbieres ne seront pas impactées et à quel critère se référer pour savoir si le ruisseau de Chantelouve serait tari ou	
Phollie	
Les és liennes sont une energie nouvelle à deve loffer	
rapidement. De nombreux pays of out recours.	
Ces quelques reflexions sont que se ne peux qu'être savora ble au descrichement necessaire pour l'installation d'dérogé.	<u> </u>
Me au defriehendet necessaire pour l'installation d'dérogé.	
nerateurs sur notre village. Les retombées environnementales	
et financières seront binéfiques pour les générations à venir.	
B-12, 1-21 11	
BEBON Jean Saul	
Al let 1	
Halestouch language to a Throng of Dad.	
Habitants permanents à Assence de Randon	
BEBON Liliane Beb	

Ш

Registre de concertation clos le 25 05/2016 observations ont été consignées au registre lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

Annexe 5 : Scanner des courriers annexés au registre

L'association " L'h autre regard sur ARZENE" comprenent une quarantaine de membres vient sopposer au définéhement en vue de l'implantation de nouvelles volvennes.

A l'unanimité tous les adhérents me vailent pas d'écliennes Supplementaires pour four impart evinonemental et pagrager, pour la dévaluation du patrimoine local, pour la polletion et

le sarage des grones humides.

Les promuades ou nandonnées de prédilection se trouve sur le platian de charpal et ceci en toute saison, la pollution visuale et acoustique nendra ces paravers impossibles. De plus l'implicatate, des volumes sera en pleine mone humide, sur des tourbieres à La source du misseau de Chantelouve, cela va entrainer un essèchement de tout ce cours d'eau, qui alimente en aval le chapeauroux pourtait l'eau était une resource maturelle à forceever.

La your qui va être sairifier est en même temps une Your de migration d'oiseaux (Récasses, giver, pigous, conardietr.) un refuge pour le gélier tel que (Chivreuil, sanglives, confr). Vous dissernent dispossitie fait cela pour quelques mordins à l'ent don't l'efficacité est nulle par rapport au cout et au massacre

qu'ils vent entraîner.

In fin, le patrimoine local ser complètement divalue, déja que nos vellages de Hargeride se vident de leurs habitants, aucun bien ne pourra être vende ou dons à moindre poux et il y avera de moins en moins de residents dons nos communes nous devien drons une viritable newerice.

Powr toutes ces naisons l'association " 4 autre negard sur Asserve à l'unominaté s'oppose fermensent ou de pichement et à l'implantate, des coliennes.

Claude Robert, président de l'association

Association Les Robins des Bois de la Margeride Chazals 48700 St-Denis tel 06 80 59 08 79 lesrobins@viveole.com

LRAR

Monsieur le Préfet Rue de la Rovère 48000 Mende

Copie adressée à :

M. le Directeur Dreal Montpellier
M. le Président de la Chambre régionale des comptes
Mme Sophie Pantel, Présidente du Département de la Lozère
Mme Aurélie Maillols, Vice Présidente de la Région
M. Pierre Morel, Député

Objet:

projet éolien de Arzenc de Randon - EDF EN

Monsieur le Préfet,

le 27 janvier 2011, votre prédécesseur avait accordé deux permis de construire (PC n°048 008 06 G006 et 048 008 06 G0007) à la société « VSB Energies nouvelles » pour un parc de 8 aérogénérateurs industriels sur la commune d'Arzenc de Randon. A la demande de vos services, ces deux permis ont été accordés à la condition que le promoteur réduise le nombre d'aérogénérateurs de 15 à 8 pour les raisons invoquées - entre autres - dans les 3 pièces ci-jointes.

1 - 2007-06-04 - Arzenc - Courrier Dreal avis à DDT.pdf

@ 2 - 2010-03-12- Courrier avis Dreal à DDT.pdf

@ 3 - 2012-05-29 -page 1 & 2 -Mémoire en défense Arzenc Préfet LOZERE.pdf

Fin décembre 2015, EDF EN a déposé une demande de permis de construire 5 aérogénérateurs industriels pour une extension au projet de parc porté par « VSB Energies nouvelles » .

@ 4 - lettre info - EDF EN Arzenc.pdf

Le fait que EDF EN propose de changer l'orientation de ces 5 nouveaux aérogénérateurs industriels ne peut remettre en cause les motivations de vos services qui avaient demandé le retrait de ces 5 machines au promoteur précédent « VSB Energies nouvelles » .

D'autre part l'instruction d'un tel dossier par vos services a un coût. Par ces temps de disette budgétaire, il n'est pas normal que l'argent du contribuable soit dilapidé dans des études alors que l'on sait par avance qu'un tel projet ne pourra qu'être refusé.

En vertu d'une cohérence dans les décisions de vos services, je vous demande de rejeter la demande de permis déposée fin décembre 2015 par EDF EN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour Les Robins des Bois de la Margeride

Michel Cogoluègnes



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction Régionale de l'Environnement

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Aménagement, Sites et Paysages, Nature



Montpellier, le 04.06.2007

Affaire suivie par : Noël DUCRET / いんろ

tél: 04 67 15 41 06 - fax: 04 67 15

41 15

noel.ducret@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr

La directrice régionale de l'environnement à

M. le Directeur
Départemental
de l'Equipement de la
Lozère
service appui territorial /
ADS
2 av, de la gare
48000 Mende

objet : modificatif PC éolien- Arzenc de Randon

réf.:

Le projet modificatif concerne la suppression des éoliennes 14 et 15, réduisant les impacts paysagers depuis la table d'orientation de Chateauneuf, et depuis les villages de la vallée du Chapeauroux.

Néanmoins le projet final avec ses 13 éoliennes, conserve des impacts paysagers importants, et son autorisation ouvre les possibilités d'un mitage éolien sur cette partie très sensible de la Margeride.

En l'absence d'un document de cadrage type ZDE, en terme de localisation, de capacité d'accueil et de vérification des impacts sur ce massif de la Margeride, je maintiens mon avis défavorable sur ce dossier en date du 12.001.2007.

La Directrice Régionale,

Mauricette Steinfelder



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Service Energie Climat Ecotechnologies Grenelle Energie Climat

Direction Départementale des Territoires

2 4 MARS 2010

Unité D.S.P.

Nos réf : 2010 - D 85

Affaire suivie par : Gisèle PALADINI

gisele.paladini@developpement-durable.gouv.fr Tél. 04 34 46 63 79 – Fax : 04 34 46 63 89

.

Montpellier, le 12 Mars 2010

La Directrice régionale,

à

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère

4, avenue de la Gare 48000 MENDE

à l'attention de Melle Sabine GINGEMBRE

Objet : avis sur une demande de permis de construire après enquête publique et modification du parc éolien d'Arzenc-de-Randon (48) – suppression d'éoliennes

Ce projet d'implantation a fait l'objet de 3 demandes de permis de construire déposés le 12 octobre 2006 pour un parc éolien constitué de 13 éoliennes sur la commune d'Arzenc de Randon. Votre demande d'avis fait suite à la réduction du nombre d'éoliennes après enquête publique dont les conclusions sont favorables.

Concernant l'impact sur les milieux, l'avifaune et les chiroptères, l'étude d'impact ne tient pas compte de l'actualisation des ZNIEFF de type 1 effectuée en 2009 par ma direction. Il ne nous est donc pas possible de nous prononcer sur ce point. Il vous appartient de vous assurer de la compatibilité du projet avec ces enjeux et avec le DOCOB Charpal, produit entre temps.

Il convient de rappeler que ce projet éolien se situe dans une zone pour laquelle la communauté de communes du canton de Chateauneuf de Randon a lancé une démarche de ZDE par délibération du 29 juin 2007. Le secteur ne présente pas d'éléments rédhibitoires à l'implantation d'éoliennes. On peut cependant regretter que ce projet voit le jour avant la finalisation de l'étude paysagère à l'échelle intercommunale.

En effet, concernant les enjeux paysagers, l'avis rendu le 4 juin 2007 rappelait la nécessité de disposer d'un document de cadrage type ZDE en amont pour évaluer le dossier à l'échelle de ce grand territoire qu'est la Margeride. Ce secteur exceptionnel de par ses grands panoramas vus du Truc de Fortunio est particulièrement sensible à l'implantation d'éoliennes. De plus, le lac de Chaptal est, comme souligné dans l'avis rendu le 12 janvier 2007, un site touristique privilégié. Or de ces sites, les éoliennes sont particulièrement visibles.

Resanners, lenthoines, habitals et finasier. Ériergie et climal Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et m_{BF}

> Présent pour l'avenir

D'autre part, ce projet éolien est situé à proximité du parc éolien de Cham Crosse en exploitation sur la commune voisine de Saint sauveur de Ginestoux et permet donc de satisfaire au critère de regroupement des éoliennes afin de limiter le mitage du paysage.

Par conséquent, en l'état actuel de l'avancement du projet de ZDE, dont ce parc devrait faire partie, notre avis ne peut être que réservé.

Pour la Directrice, Le Chef du Service de l'Energie, du Climat et de l'Ecotechnologie

Philippe FRICOU

Copie : DREAL UT11-48/SBEP/SADTL M. FAUVRE

Présent pour l'avenir



PRÉFET DE LA LOZÈRE

Direction Départementale des Territoires Secrétariat Général contentieux et conseil juridique

Affaire suivie par : Bruno RENOUX

Téléphone: 04.66.49.41.83 Télécopie: 04.66.49.41.66

courriel: bruno.renoux@lozere.gouv.fr

Mende, le 29 MAI 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers du Tribunal Administratif de Nîmes

Tribunal Administratif de Nîmes

MEMOIRE EN DEFENSE

Objet: Références : Affaire De Chabannes du Peux Gérard c/ préfet de la Lozère

Pièce(s)

Requête en annulation n°1102329 Cf état récapitulatif des pièces jointes

jointe(s):

L'association du Vieux château de Randon et certains riverains, ont présenté un recours en excès de pouvoir contre deux permis de construire délivrés favorablement le 27 janvier 2011 par Monsieur le préfet de la Lozère. Ces permis intéressent l'implantation d'un parc éolien.

Enregistrée au greffe de votre tribunal sous le numéro 1102329, cette requête appelle les observations suivantes:

I - RAPPEL DES FAITS

Le 12 octobre 2006, la société "VSB Energies nouvelles" a déposé trois demandes de permis de construire portant sur l'implantation de quinze aérogénérateurs d'une puissance totale de 30 MW, chacun présentant une hauteur totale de 90 m. Le projet s'inscrit sur un vaste plateau dénommé "plateau du palais du Roy" sur le territoire de la commune d'Arzenc de Randon, soumise au règlement national d'urbanisme.

Dans la volonté d'assurer le respect des préconisations des services administratifs et des observations formulées lors de l'enquête publique, la société retirera la demande de permis 048 0008 06 G0008, visant les éoliennes E11 à E13 (pièce jointe n° 1).

Cette demande avait précédemment fait l'objet d'une modification tenant exclusivement à la suppression des éoliennes E15 et E14.

La société réétudiera ensuite l'étendue de son projet composant la demande de permis 048 008 06 G0007 en cours d'instruction, en supprimant aussi les éoliennes E9 et E10, ainsi qu'en déplaçant de quelques mètres l'implantation prévue pour l'éolienne E8 (pièce jointe n°2).

Deux arrêté de permis seront ont alors édictés favorablement le 27 janvier 2011 (048 008 06 G0006 et 048 008 06 G0007).

Ce sont les décisions attaquées.

Par requête enregistrée le 25 juillet 2011 au greffe de votre tribunal, les requérants vous demandent :

- d'annuler les arrêtés de permis contestés ;
- d'octroyer la somme de 4.000 € en condamnation de l'État sur le fondement de l'article L761-1 du code de justice administrative.

Vous ne pourrez que rejeter ces conclusions.

II - DISCUSSION

A - A titre principal, sur la recevabilité de la requête

1 - Concernant la recevabilité à ester du groupement

Par application des dispositions de l'article L600-1-1 du code de l'urbanisme une association ne peut être jugée recevable à agir à l'encontre d'une décision d'occupation du sol que si le dépôt des statuts est intervenu antérieurement à l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire.

L'association requérante sera donc invitée à présenter l'acte d'enregistrement du groupement en préfecture, ainsi qu'un extrait de publication au registre des annonces légales.

Cette remarque de préambule étant formulée, il importe de s'assurer de la réalité des atteintes aux intérêts de l'association revendiqués. En effet, l'association du Vieux château de Randon ne constitue pas un organisme agréé, en application de l'article L141-1 du code de l'environnement. Il est donc nécessaire d'observer les objets statutaires qu'elle a entendu s'assigner.

Or, ces statuts ne sont pas joints à la requête. Il n'est donc pas possible d'apprécier l'aire géographique d'intervention de l'association, si tant est que son champ dépasse les seules limites d'implantation du site du château de Randon.

Il n'est pas davantage possible de s'assurer que les décisions soumises à votre juridiction portent une atteinte réelle aux intérêts défendus par le groupement, tels que les statuts les ont définis.

L'association sera donc, là encore, invitée à compléter sa requête.